

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2249

21 octobre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| ACGH S.A. | 107952 | Precical S.A. SPF | 107919 |
| Almathea Consulting Sàrl | 107952 | Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l. | 107951 |
| Aluxtour | 107940 | Procarlux S. à r.l. | 107918 |
| ASCENSEURS Luxembourg S.A. | 107952 | Redoma S.à r.l. | 107918 |
| Aubépines S.à r.l. | 107952 | Riancourt S.A. | 107917 |
| Build Holding 2 S.à r.l. | 107906 | Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l. | 107927 |
| Carraig Mor | 107929 | Sampan Properties S.à r.l. | 107927 |
| Carraig Mor S.A. | 107929 | Saturn Properties S.à r.l. | 107940 |
| Clayton Group S.A. | 107928 | Saudah Investments S.A. | 107938 |
| COC Luxembourg S.à r.l. | 107943 | Shiatsu-Ki S.à r.l. | 107940 |
| Creative Concept Company GmbH | 107952 | Socamil S.A. | 107940 |
| Efco Forodia S.A. | 107917 | Sport Exchange Holdings S.A. | 107941 |
| Family Private Fund Management Compa- ny S.à.r.l. | 107927 | Symphony Holding Investment S.A. | 107916 |
| F.T.F. Holding S.A. | 107928 | Tanarive Properties S.à r.l. | 107939 |
| Green European Venture Capital S.A. .. | 107928 | Tasman Properties S.à r.l. | 107939 |
| Highgate Finance & Holding S.A. - SPF .. | 107941 | Tea Properties S.à.r.l. | 107939 |
| Life's Dream Sàrl | 107918 | Tiagala Holding S.A. | 107928 |
| MK Germany S.A. | 107918 | Titan (Germany) S.à r.l. | 107919 |
| Mons S.A. | 107916 | Tornio Investments S.A. | 107926 |
| Palor Properties S.à r.l. | 107915 | Torres Vedras Holdings S.A. | 107941 |
| Papas S.A. | 107916 | Trumpet SA | 107942 |
| Parc du Rhône S.à r.l. | 107915 | United Artists Growing Holding S.A. .. | 107939 |
| Parkar S.A. | 107916 | Vale Europa S.à r.l. | 107942 |
| PCTV Systems S.à r.l. | 107919 | Vale Europa S.à r.l. | 107942 |
| Pluton Properties S.à r.l. | 107917 | Vale Europa S.à r.l. | 107942 |
| Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l. | 107927 | Vale Europa S.à r.l. | 107942 |
| Post Properties S.à r.l. | 107917 | | |

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.385.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh of September.
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Build Carlyle S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.124, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated September 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Articles of Incorporation

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "Build Holding 2 S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other

fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or any two Managers in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any two Managers in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of General Meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business Year

16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law

20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

| | |
|--|----------------------|
| Build Carlyle S.à r.l. | <u>12,500 Shares</u> |
| Total: twelve thousand five hundred Shares | 12,500 Shares |

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

- Christopher Finn - Managing Director - born on 6 July 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Véronique Cochais-Widmer - Director-Corporate Controller - born on 11 December 1962 in Courbevoie, France, residing professionally at 112, avenue Kléber, 75116 Paris, France, and

- Robert Konigsberg - Company Director - born on 25 March 1969 in New Mexico, United States of America, residing professionally at 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, United States of America.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Build Carlyle S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.124 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Build Holding 2 S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes :

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Délégation et Mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou deux Gérants en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou deux Gérants, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone ; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'Assemblées Générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

| | |
|--|------------------------------|
| Build Carlyle S.à r.l. | <u>12.500 Parts Sociales</u> |
| Total: douze mille cinq cents Parts Sociales | 12.500 Parts Sociales |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme Gérants pour une période indéterminée:

- Christopher Finn - Managing Director - né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Véronique Cochais-Widmer - Director-Corporate Controller - née le 11 décembre 1962 à Courbevoie, France, ayant pour adresse professionnelle le 112, avenue Kléber, 75116 Paris, France, et

- Robert Konigsberg - Company Director - né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle le 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39381. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122549/510.

(100139427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.458.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Sargos Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010123357/14.

(100139114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.928.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Projectswiss S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123358/13.

(100139107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Mons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.208.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010123353/19.

(100139093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Papas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 114.031.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123178/9.

(100139620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123179/9.

(100139829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2010

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée comme Administrateur, en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

S. BAERT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123218/16.

(100139630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Post Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.843.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Park Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123360/14.

(100139117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pluton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.859.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Mars Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010123359/14.

(100139099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Efco Forodia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 13 septembre 2010.

Pour EFCO-FORODIA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010123307/13.

(100139473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Riancourt S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010123371/12.

(100139122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

MK Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.949.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 13 août 2010 que les administrateurs ont décidé de nommer pour le terme d'un an avec effet immédiat et en tant que président du conseil d'administration Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Signatures

Référence de publication: 2010123351/17.

(100139075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.490.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft vom 30. August 2010 geht hervor, dass die Gesellschafter der Gesellschaft das Mandat von KPMG AUDIT, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft verlängert haben, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2010 beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010123366/18.

(100139280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Procarlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.128.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123185/9.

(100140073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Life's Dream Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123637/9.

(100140229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

PCTV Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.969.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de Monsieur Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.

La nomination de Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12/10/1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat.

La nomination de Monsieur Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat.

Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123180/19.

(100139772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Precical S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.532.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, les comptes annuels au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010123365/11.

(100139295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Titan (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.355.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1, Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands,

2- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1, Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands,

Both of them here represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Titan (Germany) S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription – Payment

The capital has been subscribed as follows:

| | |
|---|-----------------------------|
| 1- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., prenamed, | forty-four shares: 44 |
| 2- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., prenamed, | <u>fifty-six shares: 56</u> |
| Total: one hundred shares: | 100 |

All these shares have been paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Titan (Germany) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mrs Priscille Fourneaux with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J-F Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent

1- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., une société de droit néerlandais, avec siège social 1, Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

2- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., une société de droit néerlandais, avec siège social 1, Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

Toutes deux ici représentées par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Titan (Germany) S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Lux-embourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Apollo European Real Estate III Cooperatif U.A., pré-désignée, quarante-quatre actions: | 44 |
| 2.- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatif U.A, pré-désignée, cinquante-six actions: | 56 |
| Total: cent actions: | 100 |
| | 0 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société Titan (Germany) S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée

- Madame Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43 avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43 avenue J-F Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 septembre 2010. Relation: lac/2010/39203. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122290/382.

(100138723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Tornio Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.493.

En date du 25 août 2010, Dandois & Meynial, agent domiciliataire dont le siège social est au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société:

TORNIO INVESTMENTS SA

Siège social:

48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

RCS Luxembourg B 117.493

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2010.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010123229/17.

(100139835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 118.750,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.772.

Madame Christel Di Marco a informé l'associé unique de la Société ainsi que le conseil de gérance de la Société de sa démission en tant que gérante A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010123367/14.

(100139089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Family Private Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 130.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010123310/13.

(100139521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 125.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123172/12.

(100140083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.457.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Coffee Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010123375/14.

(100139101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 113.641.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010123296/11.

(100139243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

F.T.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.381.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123309/11.

(100139404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, les comptes annuels au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010123321/11.

(100139268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Tiagala Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.260.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 3 septembre 2010:

1. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 10 août 2010.
2. PREMIER VOET, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L - 1331 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 10 août 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Le siège social de la société est fixé au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 10 août 2010.
4. Keimpe Reitsma, administrateur de catégorie B, a changé son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010123385/20.

(100139239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

**Carraig Mor, Société à responsabilité limitée,
(anc. Carraig Mor S.A.).**

Capital social: GBP 21.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August,
Before Maître Elvinger Joseph, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CARRAIG INVESTMENTS, S.A. ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.747.; and

CARRAIG BEAG, S.A. ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.905.

hereby represented by Mr Janssen Hubert, juriste, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the shareholders of "Carraig Mor S.A.", a société anonyme, having its registered office 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register ("Registre du Commerce et des Sociétés") under number B 108.899 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of June 14, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1108, dated of October 27, 2005. The articles of association have been last amended by a notarial deed of November 28, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 37, dated of January 8, 2009.

The appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, takes the following resolutions:

First resolution:

The shareholders decide to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée pursuant to the article 3 of the amended law of August 10, 1915, on commercial companies.

Second resolution:

Further to the first resolution, the shareholders become the members and decide to change of the name of the Company into "Carraig Mor S.à r.l."

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the members decide to fully restate the articles of association of the Company, without altering the corporate object. The articles of incorporation as to read as follows:

I. Legal form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form and Corporate denomination.

1.1 There is a private limited liability company under the name "Carraig Mor" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present articles of incorporation and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("the Law"), in particular, the amended law of August 10, 1915, on commercial companies.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

2.2 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

2.3 Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- Acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- Acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- Rendering of technical assistance;
- Participation in and management of other companies;
- Borrowing of monies;
- Creation of mortgages and charges over the assets of the Company including over any of its property assets;
- Entering into any ISDA master agreements and generally, entering into any, derivatives and similar transactions.

2.4 The Company may borrow in any form and proceed to the Private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be).

3.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members or the sole member (as the case may be), acting in accordance with the legal conditions prescribed for the amendment of the articles of association or in any other country by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) unanimity in accordance with the legal conditions prescribed.

3.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or of the board of managers (as the case may be). Where the sole manager or of the board of managers (as the case may be) determines that extraordinary political, economic or social issues which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy, interdiction or insolvency of any member of the Company.

The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any member are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the general meeting of members or the sole member (as the case may be).

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty one thousand and five hundred pounds sterling (GBP 21 500), represented by twenty one thousand and five hundred (21 500) shares, having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding.

6.2 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3 Shares are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a resolution of the general meeting of members.

The provisions of articles 189 and 190 of the amended Law of August 10, 1915 shall apply.

6.4 The Company may redeem its own shares by a resolution of an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the articles of

incorporation. The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one (1) or several managers either member(s) or not, appointed by a resolution of the general meeting of members or the sole member (as the case may be), which sets the term of their office. If several managers are appointed, they constitute the board of managers. Board of managers appoints a chairman and a secretary amongst their members.

7.2 The managers may be removed at any time ad nutum (without cause).

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the board of managers

8.1.1 All powers not expressly reserved to the sole member or to the general meeting of the members by the Law or the articles of incorporation fall within the competence of the board of managers or of the sole manager, who has all powers to carry out and approve all acts and operations necessary useful to realise the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, member or not, by the board of managers.

8.2 Procedure

8.2.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of one (1) of the managers at the place indicated in the convening notice. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2.2 Written notice of any meeting of the board of managers is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the board of managers. The proxy shall be given in writing, whether in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean.

8.2.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other mean of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean.

8.3 Representation

8.3.1 The Company will be validly bound by the signature of the sole manager or by the joint signature any two managers, provided however that, in case one or several Luxembourg resident manager(s) has/have been appointed by the sole member or by a resolution of the general meetings of members, at least one Luxembourg resident manager be one of the two.

8.3.2 The Company will also be validly bound by the single or joint signature of any such person to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the articles of incorporation and the Law.

Art. 10. Sole manager.

10.1 Where the number of manager(s) is set to one (1), the sole manager exercises all powers conferred by the Law and the articles of incorporation to the board of managers.

10.2 Any reference in the articles of incorporation to the board of managers is to be read as a reference to such sole manager.

IV. Member(s)

Art. 11. Sole member.

11.1 Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the articles of incorporation to the members and the General Meeting or to members circular resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

11.4 Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole member and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Art. 12. General meetings of members and Members circular resolutions.

12.1 Powers and voting rights

12.1.1 Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions.

12.1.2 The holding of a General Meeting is not compulsory as long as the members number is less than twenty-five. In such case, each member shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean. Each member shall vote in writing.

12.1.3 If the members number exceeds twenty-five, the decisions of the members are taken by General Meeting. In such a case one general meeting shall be held at least annually at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg specified in the notice on the 31st (Thirty first) of May at 2.00 (two) p.m. If such day is a saturday, a sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other General Meetings of members may be held in registered office of the Company or in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

12.2.1 The members are convened to General Meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half of the share capital.

12.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature (and circumstances) of which are set forth in the notice of the meeting.

12.2.3 Any member may act at any General Meeting by appointing in original, fax, e-mail or any other suitable telecommunication mean another person who need not be member.

12.2.4 Each member can be part of the members General Meeting.

12.2.5 General Meetings are held at the place and time specified in the notices.

12.2.6 If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.2.7 Resolutions at the meetings of members are valid in so far as they are adopted by member(s) representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the members are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital may be represented.

12.2.8 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by unanimous decision.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31th) of December of each year.

13.2 Each year, as of the 31th of December, the board of managers or the sole manager prepares an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owned to and by the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

13.3 Each member may obtain communication at the registered office of the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts. If the members number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual General Meeting of members.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of members circular resolutions.

Art. 14. Commissaire.

14.1 If the members number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (10%) of the issued share capital

15.2 The sole member or the general meeting of members at the majority vote determined by the Law may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) as dividends or be carried forward or transferred as reserve.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution;

(ii) the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The general meeting of members representing more than half of the capital, or the sole member (as the case may be) may agree on the dissolution and the liquidation of the Company.

16.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

16.3 The surplus after realisation of assets and payment of liabilities is distributed to members in proportion to the shares held by each of them.

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to accept the resignations of the current directors and statutory auditor of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to fix the number of managers at three (3) and to appoint, for an unlimited period, the current directors as managers of the Company, the board of managers is therefore composed of the following persons:

- T.C.G. Gestion, S.A., société anonyme, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.; and
- Luxembourg Corporation Company, S.A., société anonyme, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 37.974.; and
- CMS Management Services, S.A., société anonyme, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize août,

Par devant Maître Elvinger Joseph, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Carraig Investments, une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.747.; et

Carraig Beag, une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.905.

Ici représentée par Monsieur Janssen Hubert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à lui délivrée le 9 août 2010.

Lesdites procurations, paraphées et signées ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les actionnaires de la société "Carraig Mor S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.899 (la "Société"), constituée suivant acte notarié, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108, daté du 27 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37, daté du 8 janvier 2009.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires décident de changer la forme légale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

Les actionnaires, devenus du fait de la première résolution les associés, décident de changer la dénomination sociale de la Société en "Carraig Mor S.à r.l."

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans en modifier l'objet social, de sorte à l'adapter à la nouvelle forme de la Société. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme Juridique - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Carraig Mor» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi»), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

2.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

2.3 Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;

- Acquisition de revenus provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;

- Assistance technique;

- Participation et administration dans d'autres sociétés;

- Emprunt d'argent;

- Création d'hypothèques et de sûretés sur les actifs de la Société, y inclus sur toutes les propriétés de la Société;

- Conclusion de tout contrat ISDA master agreement et généralement conclusion de tout instrument dérivatif et transactions similaires.

2.4 La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats, dans le cadre d'émissions privées.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

3.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts ou à l'étranger par décision unanime de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

3.3 La Société pourra ouvrir des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas). Lorsque le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un des associés ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées générales des associés ou l'associé unique (selon le cas).

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent livres sterling (21 500 GBP), représenté par vingt et un mille cinq cent (21 500) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 livre sterling (1 GBP) chacune.

5.2 Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elle.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales s'appliquent.

6.4 La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance nomme un président et un secrétaire parmi ses membres.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans motif).

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le ou les gérants.

8.2 Procédure

8.2.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un (1) des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sont exposées dans l'avis de convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

8.2.4 Tout gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication existant.

8.2.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication existant.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants, à condition cependant qu'il y ait dans tous les cas où un ou plusieurs gérant(s) résident(s) du Luxembourg qui a/ont été nommé(s), au moins un gérant résident du Luxembourg parmi les deux signataires.

8.3.2 La Société sera également valablement engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et à la Loi.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Au cas où le nombre de gérant est fixé à un (1), le gérant unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les présents statuts au conseil de gérance.

10.2 Toute référence dans les Statuts au conseil de gérance doit être considéré, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

IV. Associé(s)

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux résolutions circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

11.4 Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

12.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés ou par voie de résolutions circulaires.

12.1.2 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen ou communication existant. Chaque associé émettra son vote par écrit.

12.1.3 Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation, le 31 (trente et un) Mai à 14 (quatorze) heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable. Toute autre assemblée générale des associés se tient au siège de la société à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.1 Les associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

12.2.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature (et les motifs) de cette urgence sont précisés dans la convocation à ladite assemblée.

12.2.3 Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

12.2.4 Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

12.2.5 Les assemblées générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.2.6 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.7 Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par le(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

12.2.8 Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social. Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité.

V. Comptes annuels - Contrôle - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs corporels et incorporels ainsi que toutes les dettes dûes ou à recevoir de la Société et un bilan et un compte de profits et pertes dans lesquels les corrections de valeur doivent être faites.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par résolutions circulaires des associés.

Art. 14. Commissaires.

14.1 Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le reporter ou de l'affecter à un compte de réserve.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) et ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

(ii) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 L'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social ou l'associé unique (selon le cas) peuvent procéder à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

16.2 L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, pour réaliser la liquidation et déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

16.3 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide d'accepter les démissions des administrateurs et du réviseur d'entreprises actuels de la Société et de leurs donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer pour une durée illimitée les actuels administrateurs gérants de la Société, le conseil de gérance est alors composé des personnes suivantes:

- T.C.G. Gestion, S.A., société anonyme, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.; et

- Luxembourg Corporation Company, S.A., société anonyme, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 37.974.; et

- CMS Management Services, S.A., société anonyme, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36887. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010122564/520.

(100139518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Saudah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.924.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 30 avril 2010

Lors d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 avril 2010, il a été décidé comme suit:

1. De clôturer la liquidation de la Société avec effet au 30 avril 2010;
2. Que tous les actifs et passifs de la société sont devenus propriété des actionnaires qui assumeront l'obligation de régler tout passif éventuel restant;
3. De conserver les dossiers et documents de la Société pour une durée de cinq ans au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010123378/19.

(100139495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Tanarive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.844.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Park Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123381/14.

(100139128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Tasman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.681.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Redwall Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123382/14.

(100139129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.577.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Coffee Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123383/14.

(100139131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, les comptes annuels au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010123390/11.

(100139246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.509.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Mars Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010123376/14.

(100139112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Shiatsu-Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 145.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Shiatsu-Ki Sarl

Signature

La Gérante

Référence de publication: 2010123379/12.

(100139266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Socamil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.322.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 12 août 2010 que l'adresse d'un administrateur est modifiée de la façon suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010123380/14.

(100139267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Aluxtour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen, La Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 94.988.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123403/13.

(100139840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on November 4th, 2009

Mr Serge KRANCENBLUM, Director, is appointed Chairman of the Board of Directors. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of the year 2014.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 novembre 2009

Monsieur Serge KRANCENBLUM, Administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2010123377/17.

(100139554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Torres Vedras Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 44.368.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 septembre 2010

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A.

(en liquidation)

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010123387/19.

(100139069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Highgate Finance & Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 30.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 8 mai 2010

5^{ème} Résolution (suite):

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet rétroactif au 30 mars 2010, le mandat d'Administrateur de M. Anton Stevens jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en 2016.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123323/17.

(100139154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Trumpet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 116.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 13 septembre 2010.

Pour TRUMPET S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010123389/13.

(100139466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123396/10.

(100139446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123397/10.

(100139450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123398/10.

(100139452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Vale Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123395/10.

(100139444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

COC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.359.753,54.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.386.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Tour Bastion, 14th Floor, Place du Champ de Mars 5, 1050 Brussels, Belgium, and registered with the Crossroads Bank for Enterprises under number, and

- Standard Holdings Limited, a limited company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 2, Church Street, Clarendon House, Hamilton, Bermuda, and validly registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 11248,

both here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established under private seal on September 1, 2010. The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of Cofimines Overseas Corporation (the Company), a corporation incorporated and organized under the laws of Panama, having its registered office at 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama, and validly registered with the Commercial Registry of Panama under number Folio 23, Tome 513, Section of the merchants, Seat 111.615.

II. The following documents were submitted:

(a) A certified copy of the articles of association of the Company;

(b) A copy of the minutes of the Company's domestic resolutions, whereby it resolved to transfer the registered seat of the Company out of Panama, and to set it up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(c) A certified copy of the balance sheet of the Company dated 31 August 2010.

III. The share capital of the Company is set at six thousand nine hundred and ten United States Dollars (USD 6.910,00) represented by one thousand three hundred and eighty-two (1.382) shares with a nominal value of five United States Dollars (USD 5,00) each.

The shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders approve and confirm, as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Panama to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to change the Company's name from "Cofimines Overseas Corporation" to "COC Luxembourg S.à r.l."

Fourth resolution

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of five United States Dollars (USD 5,00) in order to reduce it from its present amount of six thousand nine hundred and ten United States Dollars (USD 6.910,00) to six thousand nine hundred and five United States Dollars (USD 6.905,00), through the cancellation of one (1) common share of five United States Dollars (USD 5,00) of nominal value each, held by Standard Holdings Limited, prenamed.

Fifth resolution

The shareholders acknowledge that, for the purpose of the contemplated extraordinary general meeting, the conversion rate to be used for the conversion of all amounts from United States Dollar to Euro, will be the European Central Bank reference rate of one point twenty-seven (1.27) United States Dollar for one (1) Euro of August 30, 2010.

Sixth resolution

The shareholders resolve to convert the functional currency of the Company from United States Dollar to Euro, thus converting the existing share capital into five thousand four hundred thirty-seven Euro (EUR 5.437,00).

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty-four thousand three hundred and sixteen Euro and fifty-four cents (EUR 1.354.316,54) in order to raise it from its present amount of five thousand four hundred thirty-seven Euro (EUR 5.437,00) to one million three hundred fifty-nine thousand seven hundred and fifty-three Euro fiftyfour cents (EUR 1.359.753,54) by issuing one hundred thirty-five million four hundred thirty-one thousand six hundred fifty-four (135.431.654) new shares (the New Shares) in consideration of the conversion of the total balance of the share premium account in the total amount of one million three hundred fifty-four thousand three hundred sixteen Euro and fifty-four cents (EUR 1.354.316,54).

Subscription

Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., prenamed, declares to subscribe for the New Shares.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "COC Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at one million three hundred fifty-nine thousand seven hundred and fifty-three Euro and fifty-four cents (EUR 1.359.753,54) represented by one hundred thirty-five million nine hundred seventy-five thousand three hundred fifty-four (135.975.354) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, as defined by the general meeting of shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-today management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of November and ends on the thirty-first of October of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position within the Company prior to the migration and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Guy Renard, company director, born on 17 July 1946 in Feignies, France, having his professional address at 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14th floor, B-1050 Brussels, Belgium;
- Mr. Juan Pedro Salazar, company director, born on 4 April 1946 in Madrid, Spain, having his professional address at 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14th floor, B-1050 Brussels, Belgium;
- Mr. Réjean Farmer, Accountant, born on 25 September 1952 in Montreal, Canada, having his professional address at 5570 Beaumanoir, Brossard, Québec J4Z 2G4, Canada.

Eleventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

- Mr. Juan Pedro Salazar, company director, born on 4 April 1946 in Madrid, Spain, having his professional address at 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14th floor, B-1050 Brussels, Belgium, Category A Manager;
- Mr. Christophe Davezac, company director, born on 14 February 1964 in Cahors, France, France, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerbeg, Category B Manager.

Twelfth resolution

Further to the above mentioned resignations and appointments, the sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

- Mr. Juan Pedro Salazar, prenamed;
- Mr. Christophe Davezac, prenamed.

107947

Thirteenth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as auditor Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of one (1) year.

Shareholding

The one hundred thirty-five million nine hundred seventy-five thousand three hundred fifty-four (135.975.354) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each of the Company are held by Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., prenamed.

Valuation

The net assets of the Company are valued at six million ninety-three thousand eight hundred and one Euro (EUR 6.093.801,00).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis Tour Bastion, 14e Etage, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.216.141, et

- Standard Holdings Limited, une limited company de droit de Bermudes, ayant son siège social à 2, Church Street, Clarendon House, Hamilton, Bermudes, enregistrée près du Registre des Sociétés de Bermudes sous le numéro 11248, toutes deux ici représentées par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privée le 1^{er} septembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de Cofimines Overseas Corporation (la Société), une corporation de droit panaméen, ayant son siège social à 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama, enregistrée près du Registre des Sociétés de Panama sous le Folio 23, Tome 513, Section des commerçants, Siège 111.615.

II. Les documents suivants ont été soumis:

- (a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;
- (b) Une copie des résolutions locales de la Société, en vertu desquelles la Société a décidé de transférer le siège social de la Société hors de Panama et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (c) Une copie certifiée conforme du bilan de la Société au 31 août 2010.

III. Le capital social de la Société est fixé à six mille neuf cent dix Dollars Américains (USD 6.910,00) divisé en mille trois cent quatre-vingt-deux (1.382) parts sociales d'une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,00) chacune. Les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Les associés approuvent et confirment, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Panama et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «Cofimines Overseas Corporation» en «COC Luxembourg S.à r.l.».

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq Dollars Américains (USD 5,00) pour le porter de son montant actuel de six mille neuf cent dix Dollars Américains (USD 6.910,00) à six mille neuf cent cinq Dollars Américains (USD 6.905,00), par l'annulation d'une (1) part sociale ordinaire d'une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,00) chacune, détenue par Standard Holdings Limited, susnommée.

Cinquième résolution

Les associés reconnaissent que le taux de conversion à utiliser dans le cadre de cette assemblée générale extraordinaire, est le taux de référence de la Banque Centrale Européenne d'un virgule vingt-sept (1,27) Dollar Américain pour un (1) Euro au 30 août 2010.

Sixième résolution

Les associés décident de convertir la devise fonctionnelle de la Société du Dollar Américain en Euro, de sorte que le capital social est converti en cinq mille quatre cent trente-sept Euro (EUR 5.437,00).

Septième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent cinquante-quatre mille trois cent seize Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 1.354.316,54) pour le porter de son montant actuel de cinq mille quatre cent trente-sept Euro (EUR 5.437,00) à un million trois cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-trois Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 1.359.753,54) par la création et l'émission de cent trente-cinq millions quatre cent trente-et-un mille six cent cinquante-quatre (135.431.654) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune par conversion de la totalité du compte de prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent cinquante-quatre mille trois cent seize Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 1.354.316,54).

Souscription

Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Huitième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de refondre les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «COC Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à un million trois cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-trois Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 1.359.753,54) représenté par cent trente-cinq millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent cinquante quatre (135.975.354) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tel que défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs fonctions au sein de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Guy Renard, administrateur de sociétés, né le 17 Juillet 1946 à Feignies, France, ayant son adresse professionnelle sise 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14e étage, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- M. Juan Pedro Salazar, administrateur de sociétés, né le 4 Avril 1946 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle sise 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14^e étage, B-1050 Bruxelles, Belgique;
- M. Réjean Farmer, comptable, né le 25 septembre 1952 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle sise 5570 Beaumanoir, Brossard, Québec J4Z 2G4, Canada.

Onzième résolution

L'associé unique nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

- M. Juan Pedro Salazar, administrateur de sociétés, né le 4 avril 1946 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle sise 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14^e étage, B-1050 Bruxelles, Belgique, Gérant de Catégorie A;
- M. Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, France, ayant son adresse professionnelle sise 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Gérant de Catégorie B.

Douzième résolution

L'associé unique reconnaît que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Juan Pedro Salazar, susnommé;
- M. Christophe Davezac, susnommé.

Treizième résolution

L'associé unique décide de nommer comme réviseur d'entreprises Ernst & Young, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, pour une durée d'un (1) an.

Détention des parts sociales

Les cent trente-cinq millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent cinquante quatre (135.975.354) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune de la Société restent détenues par Compagnie Financière, Minière et Industrielle S.A., prénommée.

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à six millions quatre-vingt-treize mille huit cent un Euros (EUR 6.093.801,00).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. FRAISSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38604. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122584/461.

(100139423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.037.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PRINTEMPS HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123176/12.

(100139860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

ACGH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123401/10.

(100139865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Almathea Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 83.596.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2010123402/11.

(100139804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

ASCENSEURS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 64, route de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 88.234.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123404/11.

(100139792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Aubépines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 24.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010123405/10.

(100139650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Creative Concept Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123410/10.

(100140048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.
